

AAP DECARB FLASH

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Site industriel < 500 salariés
Invest > 100 k€ et < 3M €

DISPOSITIF ASP
Réfèrent : sean.coq@ademe.fr

Prochaine relève le 15/09/22
Clôture le 03/11/2022

MODALITÉS :

- Liste d'actions prédéfinies, **une étude de dimensionnement externe est exigée**
- Réalisation de l'action dans les 24 mois
- Dépôt dossier directement sur le site de l'ADEME, procédure simplifiée
- Pièces demandées : devis et étude

FINANCEMENT :

- Minimum 100 k€ d'investissement total, max 3 M€
- Frais éligibles : achat matériels, travaux d'installation et raccordement réseau. Coûts internes non éligibles
- Cumulable avec les CEE, non soumis au régime d'aides "De Minimis"
- 100% subvention => 30% avance et 70% sur facture

Système de récupération et valorisation de chaleur fatale < 6 GWh / an	
Taux d'aide : 40 % PME et 30 % Grande entreprise	
Préchauffage de produits et/ou matériaux par échange thermique direct (hors compresseur, groupe froid et TAR)	
Captation et restitution de chaleur (échangeur, hotte, chaudière de récup ...) (hors compresseur, groupe froid et TAR)	
Production de chaleur avec réhausse de température par PAC	
Stockage (accumulateur de vapeur, ballon eau chaude, ...) (hors compresseur, groupe froid et TAR)	
Production électricité à partir de gaz ou chaleur fatale (ORC) (sous réserve d'une étude justifiant l'impossibilité de la valorisation thermique de l'énergie fatale)	
Production de froid : groupes froid à absorption ou à adsorption, PAC en montage thermofrigopompe	

Isolation des bâtiments industriels existants	
Taux d'aide : Forfait €/m ² dans la limite max de 40% PME et 30% GE	
Isolation de combles perdus ; isolation rampants toitures ou plafond de combles ; isolation des planchers	10 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	10 €/m ²
Isolation des murs par l'extérieur	30 €/m ²
Isolation des toitures-terrasses	30 €/m ²

Etude et comptage (en complément d'un autre investissement)	
Taux d'aide : 60 % PME et 50 % Grande entreprise	
Audit énergétique (seulement pour PME)	
Etude thermique de faisabilité/optimisation sur les procédés/utilités	
Installation moyens mesure et comptage (hors mise en place SME)	

Amélioration du rendement énergétique d'appareils ou installations existantes	
Taux d'aide : 40 % PME et 30 % Grande entreprise	
Système de régulation du process améliorant les performances (capteur/débitmètre/sonde ; logiciel de gestion ; automatisation ...) (hors variateurs de vitesse et mise en place SME)	
Isolation thermique d'équipements (fours, cuves, ...) et/ou des tuyauteries et réseaux de fluides (hors calorifugeage des points singuliers)	
Sur un circuit vapeur : installation de purgeurs vapeur ; audit des purgeurs ; installation de lignes de retours condensats	
Sur un évaporateur : mise en place d'une RMV ou CMV ; mise en place d'un thermocompresseur ; ajout d'effets supplémentaires	
Système de mise sous vide performant	
Système de pré-concentration (en amont sécheur thermique)	
Installation de lignes de retours sur circuits NEP	

Réduction consommation énergie fossile (en remplacement de l'équipement équivalent fonctionnant au fossile)	
Taux d'aide : 25 % PME et 15 % Grande entreprise	
Four industrielle électriques ; chaudières électriques	
Système de chauffage électrique (pour process industriel)	
Brûleurs performants pour chaudière gaz (autorécupérateurs, régénératifs, oxy-combustion) (hors brûleurs micro-modulants)	

Chaleur et froid renouvelable (pour process ou chauffage des bâtiments industriels existants)	
Taux d'aide :	
Forfait Fonds Chaleur dans la limite max de 55 % PME et 45 % GE	
Géothermie < 25 MWh/an ; Solaire thermique < 25 m ² ; PAC solaire ; Géocooling ; Réseau de Chaleur (création, extension, raccordement) ; chaudière biomasse < 1 200 MWh/an	